

Compte rendu
Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 14 février 2023, 15h – 17h

Présents :

Nicolas Delalande, Mathias Vicherat, Angela Greulich, Didier Demazière, Guillaume Tusseau, Martin Aranguren, Xavier Ragot, Stefan Pollinger, Clément De Chaisemartin, Eberhard Kienle, Alain Dieckhoff, Réjane Sénac, Helena Alviar, Sylvain Parasie, Florence Faucher, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Mirna Safi, Martial Foucault, Thierry Mayer, Philippe Coulangeon, Nicolas Sauger, Sophie Dubuisson Quellier, Guillaume Piketty, Séverine Dusollier, Laura Morales, Sabine Dullin

Absents ou excusés :

Pierre François, Mathieu Fulla, Sergei Guriev, Fabrice Melleray, Roberto Galbiati, Janie Pélabay, Myriam Dubois-Monkachi.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique
Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

5 / Questions diverses

Nicolas Delalande indique que Mathias Vicherat ne pouvant rester que jusqu'à 15h45, il a été convenu de commencer par les questions diverses. L'ordre du jour sera repris ensuite normalement.

Nicolas Delalande rappelle ensuite que plusieurs membres ont rejoint récemment le Conseil scientifique et siègent ce jour pour la première fois : Stefan Pollinger et Clément De Chaisemartin pour le département d'économie, Philippe Coulangeon pour le département de sociologie.

Stefan Pollinger indique qu'il est Assistant Professor au département d'économie, et souligne qu'il est très heureux d'être dans ce Conseil scientifique.

Clément De Chaisemartin indique qu'il est professeur au département d'économie, et se déclare également très heureux d'être ici.

Philippe Coulangeon indique qu'il est directeur de recherche en sociologie au CNRS, et nouvellement directeur du département de sociologie. Il précise qu'il a déjà siégé dans ce Conseil scientifique comme membre élu dans le passé, et il se situe donc maintenant de l'autre côté, puisqu'il fait maintenant partie des membres de droit, ce qui est tout à fait différent.

Nicolas Delalande propose ensuite de passer aux questions diverses. Il propose à Mathias Vicherat de commencer par un point d'information sur la libération de Fariba Adelkhah.

Mathias Vicherat partage avec les membres du Conseil scientifique les informations disponibles à ce jour à propos de la situation de Fariba Adelkhah.

Nicolas Delalande propose ensuite de faire suite à la discussion intervenue au Conseil scientifique du 24 janvier et la présentation par Alain Chenu de son activité de référent à l'intégrité scientifique. Nicolas Delalande rappelle qu'une discussion avait été engagée à peu près au même moment entre Mathias Vicherat et Alain Chenu sur l'opportunité de créer une commission sur liberté d'enseignement et l'intégrité scientifique. Nicolas Delalande précise qu'il s'agit pour l'heure d'un projet qu'il s'agira d'instruire plus longuement ultérieurement.

Mathias Vicherat indique qu'aujourd'hui, le référent intégrité scientifique, Alain Chenu, épaulé de Marie Scot, traite principalement des cas d'intégrité scientifique liés aux sujets de plagats et autres sujets d'intégrité scientifique pure. Alain Chenu et Marie Scot ont proposé à Mathias Vicherat d'élargir le champ de la mission aux enseignements, en particulier lorsque survient une crise médiatique mettant en cause l'institution. L'idée serait de pouvoir mobiliser, de manière très réactive, une instance officielle qui établirait rapidement un avis sur la robustesse scientifique d'un cours mis en cause dans les médias, mais sans se substituer aux départements et aux centres de recherche. Mathias Vicherat indique qu'Alain Chenu a proposé que cette commission soit constituée de lui-même, de Marie Scot, de Nicolas Delalande en tant que président du Conseil scientifique, et du président de la commission de déontologie — qui, certes, n'est pas un académique, mais qui, par son statut de magistrat, permettrait de prendre en compte les sujets de déontologie.

Mathias Vicherat indique que cette idée, novatrice, permettrait d'éviter que la direction de Sciences Po réponde seule aux attaques médiatiques, et permettrait également d'introduire dans la réponse une forme d'objectivation nécessaire au débat.

Séverine Dusollier demande si, en cas de saisine, ce comité entendrait des experts du domaine concerné, et si oui s'il s'agirait d'experts internes ou externes à Sciences Po.

Mathias Vicherat précise que, bien que les modalités n'aient pas été encore définies, il s'agirait pour la commission d'auditionner des experts dans les départements et/les centres de recherche de Sciences Po. Il indique que l'on pourrait envisager d'avoir un expert externe en fonction du sujet, si cela s'avère nécessaire, mais que cela n'est pas arrêté pour l'instant.

Mirna Safi indique que le Conseil scientifique comprend bien le principe et l'utilité d'un tel dispositif, mais s'interroge sur les conséquences potentielles, par exemple la saisine

systématique de la commission par les enseignants vacataires qui se verraient refuser un cours. Mirna Safi ajoute que le travail de vérification du contenu des cours devrait être systématisé en amont.

Mathias Vicherat précise que la commission ne pourra être saisie a priori que par le DFR, le président du Conseil scientifique ou le directeur de Sciences Po. Il indique ensuite que l'institution doit assumer que, de manière marginale, quelques cours parmi les 2500 proposés chaque semestre ne puissent pas faire l'objet d'une validation consolidée. D'où la proposition de mettre en place un processus a posteriori.

Sabine Dullin estime qu'il faudrait prioritairement mettre en place un processus amont de contrôle et de validation des cours enseignés en campus.

Florence Faucher indique abonder dans le sens de Sabine Dullin et Mirna Safi.

Xavier Ragot indique que créer une instance de vérification permettrait d'avoir d'autres figures que celle du directeur de Sciences Po dans le débat public qui pourraient défendre la qualité de l'enseignement et des choix pédagogiques.

Mathias Vicherat souligne qu'aujourd'hui, Sciences Po n'a pas le dispositif permettant d'objectiver une réponse qui ne soit pas simplement une réponse de l'instance exécutive de Sciences Po. Il rappelle ensuite qu'il s'agit de traiter un ou deux cas par an, et non de systématiser la démarche.

Nicolas Delalande indique que les deux types d'actions ne sont pas nécessairement contradictoires. Il explique qu'il y a effectivement un besoin de renforcer les procédures de contrôle de qualité des syllabus en amont. Nicolas Delalande indique que concernant la mise en place d'un dispositif a posteriori, il s'agit de traiter de questions d'enseignements, mais également de mises en cause de collègues lors d'intervention dans des séminaires par exemple. Nicolas Delalande explique que l'idée est d'avoir un dispositif souple, rapidement mobilisable par le directeur et le DFR, qui dispose d'un regard transversal dans l'institution et en dehors pour apporter des réponses éclairées.

Thierry Mayer estime que la question n'est pas de défendre les choix des départements mais d'être conscient que les départements n'ont pas connaissance de tous les cours proposés par les vacataires et ne font aucune validation ex ante. Thierry Mayer estime qu'il peut être nécessaire de travailler sur un dispositif ex-post, mais que travailler également ex ante sur des procédures, des instances où les départements pourraient avoir connaissance de ce qui est proposé serait assez important, ce qui renforcerait le rôle des départements, auxquels tous les responsables pédagogiques des divers programmes soumettraient systématiquement la totalité des syllabus.

Nicolas Delalande ajoute que cela se fait dans la plupart des universités de recherche internationales ; il estime qu'en termes de gestion administrative et de suivi des dossiers, cela suppose d'anticiper en mettant en place, par exemple trois mois avant la rentrée, des processus de revue réguliers, sous des formes collectives.

Mathias Vicherat propose de revenir vers le Conseil scientifique avec une proposition élaborée avec Alain Chenu, Marie Scot et Nicolas Delalande, en vue d'une nouvelle discussion sur le sujet.

Nicolas Delalande souhaite ensuite évoquer la nécessité de faire un point prochainement sur la multiplicité des initiatives observées depuis plusieurs mois, initiatives qui reflètent le dynamisme de l'institution et sa créativité, mais qui font émerger des questions en termes de stratégie globale, de liens entre la recherche et l'enseignement, ainsi que de soutiens en budget, en ressources humaines, etc. Il fait par exemple référence à des initiatives aussi diverses que le projet TIERED, l'Institut McCourt, l'AxPo, le Fonds Bruno Latour, le Cercle des Humanités, l'Institut Afrique et d'autres projets en cours sur des aires régionales ; l'ensemble de ces initiatives émergent dans un paysage peut-être trop classiquement structuré autour de centres et de départements, mais dont la création et la stabilisation ont fait l'objet d'un effort constant ces quinze dernières années, et dont le Conseil scientifique est le reflet. Nicolas Delalande précise, s'agissant du Conseil scientifique, que la question est de savoir ce qui relève ou non de ce dernier, et comment garantir qu'il y ait des lieux de discussion collectifs dans lesquels toutes ces initiatives puissent être discutées. Nicolas Delalande ajoute qu'un point particulier mériterait une discussion collective, s'agissant de la constitution d'instituts par régions ou aires et souhaiterait connaître les perspectives que Sergei Guriev et Mathias Vicherat entendent donner à la création de ces instituts.

Mathias Vicherat souligne tout d'abord que le Conseil scientifique est compétent sur l'ensemble de ces sujets et qu'il est favorable pour les porter à la discussion, voire au vote, en amont de tout projet. Mathias Vicherat indique ensuite que concernant les différentes initiatives, il est favorable à une relative souplesse, tout en soulignant qu'il constate un problème sémantique et de lisibilité de l'ensemble. Mathias Vicherat explique ensuite que son intention est de ne pas institutionnaliser ces initiatives, qui visent à rassembler des collègues en organisant des conférences, en référençant des cours, pour lesquelles il peut octroyer un modeste budget de fonctionnement, mais pas de création de poste.

Mathias Vicherat revient ensuite sur le sujet des aires géographiques. Il indique que des collègues, notamment africanistes, souhaitent, notamment pour des questions de visibilité et de capacité à lever des fonds avoir un cercle ou un institut dédié. Mathias Vicherat indique que la question à ce stade est de savoir s'il s'agit d'un institut qui rassemble des chercheurs, ou si cela encapsule également la politique internationale de l'institution dédiée à cette aire géographique, c'est-à-dire les bourses (discussions en cours avec la fondation Mastercard en vue d'un financement de 40 millions d'euros sur dix ans pour accueillir des étudiants africains), l'hypothèse d'une représentation de Sciences Po au Sénégal, etc. Mathias Vicherat indique qu'il a donc demandé à Sergei Guriev de travailler avec les collègues pour avoir, à travers cet institut Afrique, une sorte de premier pas de ce que pourraient être les instituts régionaux, dans la perspective d'une mise en commun des enjeux de la politique internationale de l'institution et des enjeux de recherche sur cette aire géographique.

Paul-André Rosental remercie tout d'abord Nicolas Delalande et Mathias Vicherat d'avoir initié cette discussion, qu'il juge très importante. Paul-André Rosental estime qu'il y a un point essentiel : toute décision concernant les contenus devrait être discutée au préalable et systématiquement au Conseil scientifique. Or, ce n'est pas ce qui se produit. Paul-André Rosental indique qu'au cours du dernier Conseil scientifique, une question juridique a été discutée concernant les conflits d'intérêt, votée précédemment au Conseil de l'Institut, ce qui n'est pas cohérent.

Mathias Vicherat explique que la politique sur les conflits d'intérêts est une politique globale de l'institution, examinée et décidée avec le président de la commission de déontologie, qu'il y a ensuite eu une déclinaison au CA, puis en CI, puis en CS. Mathias Vicherat indique que Sciences Po applique des dispositions déontologiques qui relèvent à la fois de la HATVP et de pratiques dans d'autres institutions. Mathias Vicherat estime que cela ne relève pas exactement du même enjeu que des questions scientifiques qui doivent être évidemment discutées en amont et ex ante. Mathias Vicherat explique qu'il s'agissait de la validation d'un dispositif qui avait vocation à être d'abord voté par le Conseil d'administration, qui emporte l'ensemble des institutions suivantes.

Paul-André Rosental indique qu'il entend bien ce propos, mais souligne qu'au cours de la discussion en Conseil scientifique ont été évoqués énormément d'exemples qui posent problème. Il précise que cela signifie que les dispositions qui ont été prises reposent sur une mauvaise connaissance des métiers de la recherche. Paul-André Rosental explique que le Conseil scientifique, pour un certain nombre de choses, n'est pas décisionnel, mais que, sur une question de ce type, il aurait dû être auditionné au départ, avant de soumettre des textes au Conseil d'administration et au Conseil de l'Institut. Paul-André Rosental estime que les choses doivent être mises clairement sur la table, et souligne qu'il ne s'agit pas pour le Conseil scientifique de demander un contrôle systématique de tous les sujets, mais de considérer qu'au bout du compte, c'est l'activité de recherche qui attire à Sciences Po des étudiants et des étudiantes. C'est l'activité de recherche qui assure le rayonnement de Sciences Po. Or, la recherche est un métier particulier. Paul-André Rosental indique que le Conseil scientifique statue effectivement sur un certain nombre de décisions, mais souligne qu'il joue aussi un rôle de conseil, pour rappeler les spécificités du métier de chercheur, en sachant que l'institution dispose d'une administration très développée, mais qui n'est pas forcément au fait des spécificités des métiers de la recherche. Paul-André Rosental souligne que pour le cas cité, c'était très clair : le service juridique connaît mal la réalité de la recherche. Il ajoute que cette problématique se retrouve dans énormément de points. Paul-André Rosental propose ensuite une généralisation, indiquant que chacun peut voir l'avantage qu'il y a à l'innovation, encourager les innovations de formules nouvelles, chacun pouvant voir ce qu'ont apporté ces créations, etc. Paul-André Rosental souligne qu'il faut toutefois avoir conscience du fait qu'elles transforment des équilibres dans lesquels la place de l'administration est très importante — par exemple avec l'Institut Afrique, dont il suit l'évolution de très près. Paul-André Rosental explique que d'une manière générale, toute transformation a aussi des répercussions sur les espaces de liberté et d'initiative que peut se créer l'administration. Or, l'une des faiblesses de l'institution est la mauvaise connexion

entre l'administration et la recherche, et l'ignorance partielle par l'administration des métiers et des spécificités de la recherche. Paul-André Rosental indique que cela signifie qu'il n'y a pas suffisamment d'espaces, rappelant qu'il plaide pour qu'il y ait davantage de rencontres DU, DD et représentants administratifs. Paul-André Rosental estime qu'il s'agit d'une question de fond. Paul-André Rosental espère que cette discussion pourra être reprise au sein du Conseil scientifique, et remercie à nouveau Nicolas Delalande et Mathias Vicherat de l'avoir ouverte.

Mathias Vicherat indique qu'il faut effectivement associer le Conseil scientifique plus en amont, qu'il est personnellement favorable à cette démarche d'une manière générale. Mathias Vicherat indique ensuite, s'agissant de l'architecture générale, qu'il répète que pour lui, ce sont les centres et les départements qui sont totalement clefs. Mathias Vicherat ajoute qu'il y a ensuite effectivement des opportunités de levées de fonds, d'initiatives, etc., qui doivent pouvoir rentrer dans le dispositif. Mathias Vicherat assure être prêt à ce qu'il y ait une discussion à ce sujet au Conseil scientifique, et même une discussion de fond sur les intitulés, les modalités. Mathias Vicherat suggère de commencer par l'Institut Afrique en travaillant ensemble pour modéliser ce que pourraient être les autres instituts, dont la création pourrait faire l'objet d'un vote formel au CS. Mathias Vicherat s'engage à demander aux services de l'administration de penser plus systématiquement à la phase préalable du Conseil scientifique pour des sujets de tous types, et notamment pour les sujets cités sur les conflits d'intérêts ou d'autres sujets de même nature.

Nicolas Delalande remercie Mathias Vicherat pour sa présence en ce début de Conseil scientifique, et souligne que les deux sujets seront suivis — à la fois celui de la commission intégrité scientifique et la question des instituts et du paysage institutionnel — dans les prochaines séances du Conseil scientifique, d'ici l'été.

Nicolas Delalande propose de donner un dernier élément d'information sur les recrutements des postdocs du fonds Latour. Une première vague de sélection de dossiers et d'auditions a eu lieu en janvier. Le comité, présidé par Pierre Charbonnier et composé de neuf membres, a sélectionné dix dossiers, sur lesquels trois ont été retenus. Trois offres de postdocs trois ans ont été formulées. Deux ont a priori été acceptées. Tout d'abord, Anastasyia Halauniova qui a un PhD en sociologie de l'Université d'Amsterdam et a un projet extrêmement intéressant sur la fonte du permafrost et les enjeux arctiques autour du changement climatique. Le deuxième candidat retenu est Thomas Kayzel, qui chercheur en théorie politique et histoire de la pensée économique. Il a un projet qui porte sur les idées et théories de la nature dans l'économie politique du 19^{ème} siècle, croisant histoire des idées, théorie, politique. Il rejoindrait sans doute le CEE. Nicolas Delalande indique qu'il y a une troisième candidate, Léa Bou Sleiman, économiste, avec un PhD de l'École Polytechnique en économie environnementale et économie urbaine. Nicolas Delalande précise que ce dossier est encore en discussion. Il reste donc sept postes à pourvoir, et la deuxième vague aura lieu avant l'été.

1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 24 janvier 2023

Nicolas Delalande indique que la validation de ce compte-rendu sera reportée à une prochaine séance.

2 / Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en science politique, profil Political Behavior, Institutions, Trust

Nicolas Delalande rappelle que la fiche de poste a été votée lors de la dernière séance, et précise qu'il s'agit donc ici de la présentation du comité de sélection.

Martial Foucault indique que ce comité est composé de huit personnes, et qu'il respecte a priori tous les critères que le Conseil scientifique s'impose. Il est paritaire, avec quatre femmes et quatre hommes. Une discipline autre que la science politique est représentée parmi les membres externes. En interne, le comité comprend Kevin Arceneaux (CEVIPOF), Romain Lachat (CEVIPOF) et Jan Rovny (CEE). Martial Foucault en sera le président, Kevin Arceneaux le vice-président. Le comité est constitué en outre de quatre membres externes : Catherine de Vries, directrice du département de sciences sociales de la Bocconi, Ruth Dassonneville, professeure à l'Université de Montréal et titulaire de la chaire Comportements politiques, Karine Van der Straeten, directrice de recherche CNRS à Toulouse à l'Institut d'études avancées et à TSE, et Marina Costa Lobo, professeure à l'Université de Lisbonne et titulaire d'une chaire en comportement électoral.

Séverine Dusollier indique que son intervention ne constitue pas une critique, sachant très bien quelles sont les contraintes, mais elle remarque qu'en termes de parité, elle estime dommage que les quatre membres de Sciences Po soient des hommes, et les quatre externes soient des femmes. Séverine Dusollier explique que cela peut envoyer l'image qu'il n'y a pas de femmes à Sciences Po, et que donc des candidates ne se sentent pas forcément légitimes à poser leur candidature ou à venir.

Martial Foucault répond en précisant que l'intention a été effectivement de solliciter en premier des collègues femmes au sein de Sciences Po, mais que ça n'a pas été possible, pour des raisons de calendrier ou de disponibilité.

Florence Faucher estime que cela montre à quel point cette discipline a besoin de recruter une femme.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor en tenure track FNSP (poste privé) en science politique, profil Political Behavior, Institutions, Trust.

Nicolas Delalande réaffirme son intention de programmer une discussion approfondie sur les objectifs et méthodes de la féminisation de la faculté permanente, d'ici l'été, en lien avec Sergei Guriev et avec le plan de recrutement. Il indique qu'une première

étape sera de rassembler les données, les compiler et les analyser, de réfléchir à ce à quoi Sciences Po voudrait ressembler dans cinq ans. Ensuite, dans la déclinaison du plan de recrutement qui devrait commencer en 2024, l'objectif est de mettre en place un dispositif de suivi. Nicolas Delalande aimerait pouvoir bénéficier d'une expertise extérieure pour voir comment ont fait d'autres institutions. Il ajoute que ce sont des choses que maîtrisent assez bien notamment les collègues de PRÉSAGE. Nicolas Delalande estime qu'une séance avec des compétences internes et des interventions extérieures permettrait d'éclairer les stratégies et les politiques des prochaines années.

3 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou d'une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en droit, profil Droit et technologie

Séverine Dusollier indique que pour ce poste, plus d'une vingtaine de candidatures ont été reçues. Cinq ont été sélectionnées pour les auditions, dont une s'est désistée, ayant reçu une proposition d'une université américaine. Trois femmes et un homme ont donc été auditionnés. Le comité a choisi de classer deux candidats. La première, Rebecca Mignot-Mahdavi, est une chercheuse franco-iranienne qui a fait un Master de droit à Nanterre, une thèse à l'Institut universitaire européen de Florence. Elle est depuis deux ans Assistant Professor à Manchester, où elle a déjà de nombreuses responsabilités. Ses recherches portent sur le droit des technologies, en droit international, en sécurité et en droit de la guerre. A la suite d'une thèse sur l'usage des technologies dans la guerre et les drones, elle travaille désormais sur l'usage des technologies de l'intelligence artificielle aux contrôles des frontières, à la fois en Europe et aux États-Unis. Séverine Dusollier précise que pour le département, c'est une optique assez nouvelle, qui pourrait venir diversifier les recherches en droit et technologie, alors que c'étaient surtout internet et les plateformes qui étaient jusqu'alors étudiés. Rebecca Mignot-Mahdavi développe une approche théorique du droit, très critique, qui mêle humanités juridiques, littérature, etc. Séverine Dusollier indique qu'il s'agit d'un profil très intéressant, qui s'intégrera très bien au projet et à l'équipe de l'École de droit.

Le choix a toutefois été difficile, puisqu'en deuxième position a été classé Filippo Lancieri, chercheur brésilien qui a fait un Master en économie, un Master en droit et une thèse à l'Université de Chicago. Ses recherches, en law and economics, portent sur le droit de la concurrence et l'innovation. Il a notamment présenté un papier sur des recherches empiriques sur les *fake news* au Brésil. Il est actuellement postdoctorant à Zürich au *Center for Law and Economics*, il est aussi *research fellow* au *Stigler Center* à Chicago. Il a une production scientifique très impressionnante, et est déjà fort reconnu. Séverine Dusollier explique qu'en dépit de l'excellence de Filippo Lancieri, il a été jugé que son projet est plus éloigné de la manière dont l'École de droit travaille sur l'objet juridique.

Thierry Mayer souligne que le CV du deuxième candidat est effectivement très impressionnant, avec déjà deux publications dans *Antitrust Law Journal*.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou d'une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en droit, profil Droit et technologie.

4/ Avis sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2023

Nicolas Delalande indique que ce point concerne un avis à rendre à main levée sur les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, dispositif de convergence qui permet à des chercheurs FNSP ou CNRS, de bénéficier d'une prime pendant une durée de trois ans en échange d'un service d'enseignement complet, défini en lien avec les départements.

Nicolas Delalande explique que pour cette campagne 2023, il y a une proposition de renouvellement, et deux propositions d'attributions de nouvelles primes. La proposition de renouvellement est celle de Denis Fougère, directeur de recherche CNRS au CRIS, dont l'activité, l'implication et l'enseignement apportent toute satisfaction à la fois aux yeux de son département et de ce centre de recherches. Deux nouvelles primes sont en outre demandées par des chercheurs du CERI : Christophe Jaffrelot, spécialiste de l'Inde, directeur de recherche CNRS au CERI, qui demande la prime pour déployer des enseignements sur les sujets qu'il connaît bien, et David Recondo, chargé de recherche FNSP au CERI, spécialiste de l'Amérique du Sud, qui demande lui aussi à pouvoir bénéficier de cette prime.

Nicolas Delalande indique qu'il est possible de demander des précisions aux départements. En l'absence de remarques ou de questions, Nicolas Delalande propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les propositions des départements en vue de l'attribution de la prime d'incitation à l'enseignement, campagne de convergence 2023.

5/ Questions diverses

Nicolas Delalande rappelle que ce point de l'ordre du jour marque le moment à l'issue duquel les collègues de rang B sont invités à quitter la salle, puisque les sujets qui viennent dans la deuxième moitié du Conseil scientifique portent sur des questions relatives aux collègues de rang A.

Carole Jourdan rappelle que le RIPEC est le nouveau régime indemnitaire applicable aux Professeurs des Universités depuis 2022, et que celui-ci a d'ores et déjà fait l'objet de plusieurs points en CS au printemps dernier. Carole Jourdan explique que le système évolue encore cette année. Il s'agit ici de la partie RIPEC 3, c'est-à-dire la prime individuelle, venue remplacer la PEDR qui existait précédemment. Carole Jourdan indique qu'il s'agit donc toujours de campagnes de candidatures annuelles, c'est-à-dire des démarches individuelles pour pouvoir bénéficier de cette prime. Le

calendrier sera transmis à l'ensemble des Professeurs des Universités concernés par ce dispositif ; elle précise que la campagne pour le dépôt des demandes pour l'année 2023 va ouvrir début mars sur l'application GALAXIE. Carole Jourdan rappelle que l'année dernière, le Conseil scientifique avait dû, suite au dépôt des candidatures, évaluer les dossiers avant le CNU. Pour l'année 2023, le MESR a décidé de revenir à la procédure précédente, à savoir un examen par le CNU en première instance, entre le mois d'avril et le mois de septembre, puis une évaluation au niveau du Conseil scientifique. Cette évaluation va donc arriver en même temps que les sujets de promotions des PU. Carole Jourdan rappelle qu'en 2022, il fallait évaluer les dossiers sur quatre critères : l'investissement dans la recherche, l'enseignement, l'investissement dans les tâches collectives, et également la possibilité de se prononcer sur l'intégralité de la carrière. Carole Jourdan indique que désormais, les instances devront également déterminer sur lequel parmi ces 4 critères la prime doit être attribuée. Carole Jourdan précise que le MESR va fixer des contingents par critères, qui seront applicables aux établissements. Carole Jourdan indique que pour l'instant, cette répartition n'est pas connue, et assure qu'elle la partagera dès que possible. Carole Jourdan conclut son propos en indiquant les décisions sur les primes RIPEC 3 devront être prises au mois de novembre pour l'année 2023.

Séverine Dusollier revient sur le critère portant sur l'intégralité de la carrière, mentionnant plus particulièrement les Professeurs des Universités qui ne viennent pas du système français et sont déjà bloqués au niveau des promotions, puisque le critère de promotion se base essentiellement sur la date d'entrée dans le grade. Séverine Dusollier indique que la PEDR permettait de ne pas avoir cet obstacle d'ancienneté ; or avec le RIPEC 3, le critère « intégralité de la carrière » réinjecte une idée d'ancienneté dans le grade, défavorable à des professeurs non Français.

Carole Jourdan explique que l'évaluation pour l'attribution d'une prime individuelle est faite sur les cinq années précédant le dépôt. Elle ajoute que l'attribution de la prime sur l'intégralité de la carrière devrait sans doute relever d'un contingent très réduit de primes attribuées sur cet élément-là. Carole Jourdan indique qu'il sera possible d'obtenir une prime sur l'un des 3 autres critères. Les Professeurs des universités n'ayant pas fait l'intégralité de leur carrière en France ne sont donc pas pénalisés.

Nicolas Delalande aborde ensuite un autre sujet à discuter, en lien avec le sujet précédent sur la création des cercles, instituts, observatoires, pour lesquels il est souvent prévu de créer des instances de suivi, de contrôle, d'évaluation au sein desquelles siègent différentes personnes. Un des réflexes bienvenus consiste à penser à la présidente ou au président du Conseil scientifique. Nicolas Delalande souligne que la liste est assez longue, et estime qu'une bonne politique serait de prévoir qu'au sein du Conseil scientifique, il soit possible de déléguer une personne qui représenterait le Conseil dans certaines de ces instances. Nicolas Delalande estime que cela permettrait d'éviter que ce soit systématiquement la personne en charge de la présidence du Conseil scientifique qui doive siéger dans ces différents comités ; ce pourrait également être une manière de porter plus largement la vision et les exigences de la faculté permanente en divers lieux de l'institution. Nicolas Delalande indique que le sujet sera rediscuté, et souligne que ce pourrait être une évolution utile du

fonctionnement du Conseil scientifique. Il ajoute que l'année prochaine, il faudra aussi réfléchir à l'organisation des séances pour assurer à la fois le suivi et le traitement des dossiers réguliers et prendre en charge les dossiers plus transversaux sans allonger outre mesure le temps passé en réunion.

6/ Avis sur la demande de changement de section CNU de Thierry Balzacq

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de changement de section CNU de Thierry Balzacq.

7/ Avis sur la demande d'autorisation de Olivier Rozenberg à co-diriger à l'Université de Pau et du Pays de l'Adour la thèse de Samassi Touré

Nicolas Delalande rappelle qu'Olivier Rozenberg est chercheur au Centre d'études européennes et de politique comparée, et qu'il est en train de finir son HDR à l'Université de Bordeaux. Olivier Rozenberg souhaite co-diriger la thèse de Samassi Touré, secrétaire général adjoint du Sénat ivoirien, qui veut s'engager dans une thèse entre droit public et science politique sur l'histoire et la construction du système parlementaire et du bicaméralisme ivoirien sous la direction de Damien Connil, chargé de recherche au CNRS. Les statuts de l'Université de Pau et du Pays de l'Adour prévoient que pour qu'Olivier Rozenberg puisse être autorisé à co-diriger cette thèse, l'instance équivalente à un comité de recherche ou Conseil scientifique de son université ou son établissement de rattachement donne son autorisation. Nicolas Delalande précise que ce n'est pas prévu dans les statuts du Conseil scientifique de Sciences Po, mais qu'il s'agit ici de répondre à la demande de l'université concernée.

Eberhard Kienle indique qu'il a été invité à examiner le dossier en amont de la séance et qu'il a écrit un avis, favorable, mis à la disposition des membres du Conseil scientifique dans le dossier dédié.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Olivier Rozenberg à co-diriger à l'Université de Pau et du Pays de l'Adour la thèse de Samassi Touré.

8/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Kseniia Gatskova

Sylvain Parasie présente le dossier de Kseniia Gatskova, qui, après un parcours en sociologie à l'université de Kiev, a soutenu une thèse en 2013 à l'université de Constance et est depuis 2014 chercheuse au Leibniz Institute. Sylvain Parasie ajoute qu'elle a été invitée au CRIS l'année dernière, et a également travaillé à l'INED. Le dossier comporte neuf articles, dans des revues d'économie, de démographie et d'aires culturelles sur les sociétés postsoviétiques et plusieurs projets de recherche

internationaux avec des financements importants. Sylvain Parasie émet néanmoins une réserve sur la demande d'inscription en HDR, dans la mesure où le projet d'HDR se résume à un plan et une description d'un paragraphe.

Les membres du Conseil scientifique s'accordent pour reporter l'avis sur cette demande d'inscription en HDR et pour suggérer à Kseniia Gatskova de soumettre de nouveau sa demande dès lors qu'elle disposera d'un résumé substantiel de son mémoire d'HDR.

9/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Paul Lagneau-Ymonet

Thierry Mayer présente le dossier de Paul Lagneau-Ymonet, qui a eu son doctorat à l'EHESS en sociologie en 2009, et est maître de conférences depuis 2010 à Dauphine. Thierry Mayer indique que Paul Lagneau-Ymonet a fait deux longs séjours à l'étranger, ce qui se traduit par une ouverture internationale de ses publications, et on peut voir dans le dossier qu'il a publié en particulier trois ou quatre articles en anglais dans des revues à cheval entre la sociologie et l'économie, qui sont classées dans l'ancien classement du CNRS en économie, et qui sont des revues de rang tout à fait honorable. S'agissant du manuscrit d'HDR, Thierry Mayer indique qu'il y a deux articles en préparation [non communiqués dans le dossier mais obtenus auprès du garant, Pierre François], l'un sur les nœuds et les réseaux de pouvoir dans la décision de licenciement collectif, et l'autre sur l'impact des réseaux de pouvoir dans le lobbying pour les accords régionaux appliqués à l'accord UE-Canada, avec de la collecte de données très intéressante et un travail à la fois qualitatif et quantitatif.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Paul Lagneau-Ymonet.